

**DOCUMENT  
CONTRACTUEL**

**Vos conditions  
particulières**



## CONTRAT MACIF DEUX-ROUES

**Contrat 2147862A500 : SOUSCRIPTION à effet du 21/07/2022**

### Nos coordonnées

SERVICE CLIENT CONTRAT  
CS 50000  
79079 NIORT CEDEX 09

### Téléphone

09 69 39 49 49

### Pour nous rendre visite

18 RUE LOTI ANGLE AV CLEMENCEAU  
34500 BEZIERS

### Sur Macif.fr ou l'application mobile



La Macif vous remercie de votre confiance.

Ces conditions particulières sont établies à partir :

- de vos déclarations reprises ci-dessous,
- des garanties que vous avez choisies,
- de notre proposition d'assurance.

Elles complètent et personnalisent les conditions générales du contrat Macif Deux-roues version Juin 2022.

Le souscripteur et la Macif acceptent et reconnaissent la parfaite validité du présent contrat conclu par voie dématérialisée conformément aux articles 1365 et suivants du Code civil, et lui reconnaissent la même force probante que tout autre document contractuel signé de manière manuscrite.

### VOS COORDONNEES

Nom : THOMAS  
Prénom : THIBAUT  
Adresse : 09 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

**N° de sociétaire** : 2147862



N° : 2147862 contrat 2147862A500



## VOS DECLARATIONS

### Quelles sont les caractéristiques du véhicule ?

Marque : PIAGGIO  
 Modèle : MP3  
 Version : 530 HPE EXCLUSIVE  
 Cylindrée : 530 cm<sup>3</sup>  
 1<sup>ère</sup> immatriculation en : 2022  
 Immatriculation : GH-288-QM

### Quelle est l'utilisation du véhicule ?

(les différents usages possibles sont décrits aux conditions générales - Dispositions diverses - Usage du véhicule)

Usage Uniquement privé

Quel est le lieu de stationnement habituel du véhicule ? SERIGNAN (34)

### Qui est le conducteur principal du véhicule ?

Nom : THOMAS Prénom : THIBAUT  
 Date de naissance : 06/02/1958  
 Date obtention du permis 2 roues : 08/08/1977 Catégorie : A

### Le conducteur principal a-t-il des antécédents personnels d'assurance 2 Roues pour une cylindrée supérieure ou égale à 80 cm<sup>3</sup> ?

Aucun
  Moins de 3 ans
  3 ans et plus

### Le conducteur principal a-t-il des antécédents personnels d'assurance automobile ?

Aucun
  Moins de 3 ans
  3 ans et plus

### Le conducteur principal a-t-il été totalement ou partiellement responsable d'accident de la circulation au cours des 2 dernières années ? NON

Coefficient de réduction-majoration (bonus/malus) retenu : 0,50

### Le conducteur principal a-t-il fait l'objet d'une invalidation, d'une annulation, d'une ou plusieurs suspensions de permis de conduire, au cours des 5 dernières années ? NON

### Le conducteur principal a-t-il fait l'objet d'une résiliation de contrat d'assurance auto ou moto, par un assureur, au cours des 2 dernières années ? NON

Au cours des 2 dernières années, combien le véhicule a-t-il subi de vol ou tentatives de vol ? 0

Les bases de notre accord reposent sur vos déclarations. Aussi, toute omission ou toute déclaration inexacte, intentionnelle ou non, peut nous amener, suivant le cas, à invoquer la nullité du contrat ou la réduction des indemnités dues en cas de sinistre (articles L 113-8 et L 113-9 du Code des assurances).

Par ailleurs, conformément à l'article L113-2 du Code des assurances, il vous appartient de nous déclarer, dans les quinze jours où vous en avez eu connaissance, toutes les circonstances nouvelles, tous les changements qui modifient les renseignements fournis dans le questionnaire ci-dessus et qui sont de nature à aggraver le risque assuré ou à en créer un nouveau, à défaut de quoi, les sanctions prévues par les articles L 113-8 et L 113-9 du Code des assurances pourront s'appliquer.

Vous devrez notamment nous déclarer toute annulation, invalidation ou suspension de permis de conduire du conducteur principal principal survenant à compter de ce jour et pendant toute la durée du contrat.



N° : 2147862 contrat 2147862A500



Vous reconnaissez avoir répondu au questionnaire repris ci-dessus, **préalablement à la présente souscription du contrat**, et reconnaissez l'exactitude des réponses apportées.



## VOS GARANTIES

### Conformément :

-  à vos déclarations,
-  à l'étude personnalisée n° 522000309431,
-  aux informations qui vous ont été données sur le prix et les garanties,

**Vous souscrivez pour le véhicule PIAGGIO MP3 530 HPE EXCLUSIVE, immatriculé GH-288-QM, la formule Elargie du contrat Macif Deux-roues version Juin 2022, avec les garanties suivantes qui vous sont accordées dans les conditions et les limites fixées aux conditions générales.**

Garanties	Souscrites	Franchises
<b>Dommmages causés aux tiers</b>		
 Responsabilité civile	oui	Sans (1)
<b>Dommmages subis par le véhicule</b>		
 Dommages par accident et actes de vandalisme	non	
 Incendie, explosion, attentats et actes de terrorisme	oui	400 €
 Vol	oui	400 €(2)
 Bris d'optiques de phare		
Remplacement	oui	Sans
 Événements climatiques, tempête, grêle	oui	400 €
 Catastrophes naturelles	oui	Légale (3)
 Catastrophes technologiques	oui	Sans
<b>Garanties complémentaires</b>		
 Frais de remorquage et frais annexes	oui	Selon la garantie mise en jeu
 Insolvabilité du tiers responsable	oui	Sans
 Equipement du motard jusqu'à 300 €	oui	Sans (4)
 Accessoires jusqu'à 2 000 €	non	
 Véhicule de prêt	non	
<b>Assistance</b>		
 Assistance générale	oui	Sans
 Assistance panne 0 km	oui	Sans
<b>Protection des droits de l'assuré</b>		
 Défense et Recours	oui	Sans

(1) Sauf application de la disposition spéciale Prêt de guidon.

(2) Sauf pour le vol isolé du casque, des gants et/ou du gilet airbag : 10% du montant de l'indemnité.

(3) En cas de modification par arrêté ministériel des montants de franchise, ces montants seront réputés modifiés dès l'entrée en vigueur de cet arrêté.

(4) Sauf en cas de vol isolé ou tentative de vol isolé : 10% du montant de l'indemnité.



N° : 2147862 contrat 2147862A500

## ● DISPOSITIONS SPECIALES

### ● Prêt de guidon :

Lorsque le véhicule est prêté à un conducteur non désigné au contrat responsable de l'accident, une franchise supplémentaire de 762 € s'applique sur la totalité des indemnités responsabilité civile et dommages par accident selon les modalités et exceptions prévues dans les conditions générales.

### ● Mesures de protection - Conditions de la garantie Vol :

Pour bénéficier de la garantie Vol, le véhicule doit être équipé d'un système de protection antivol électronique de série ou d'un antivol électronique agréé SRA ainsi que d'un système de protection antivol mécanique agréé SRA.



## VOTRE COTISATION ET LES FRAIS ANNEXES

Votre cotisation est de 214,21 € taxes comprises (tarif en vigueur jusqu'au 31/03/2023) par an, payable annuellement.

Ce montant tient compte d'un coefficient de réduction-majoration de 0,50 (bonus 50%) et d'une réduction spéciale.

- A la cotisation, s'ajoutera la contribution forfaitaire obligatoire prévue par l'article L 422-1 du Code des assurances et perçue une fois par an au profit du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (montant fixé chaque année par le Ministère de l'Economie et des Finances).

Pour l'ensemble de vos contrats MACIF, les frais d'échéance annuelle sont de 7,86 €, taxes comprises.



## DOCUMENTS A FOURNIR

**Attention : les garanties vous sont provisoirement accordées du 21/07/2022 jusqu'au 19/08/2022 inclus.**

**Pour une prise d'effet définitive des garanties, vous devez dans les plus brefs délais :**

- signer les présentes conditions particulières
- nous adresser la pièce suivante : Carte grise

**Nous attirons votre attention qu'en l'absence de signature, et/ou de non-retour des documents demandés ci-dessus, ou encore si les informations contenues dans ces documents diffèrent de celles que vous nous avez déclarées, les garanties prendront fin le 19/08/2022.**



## PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données recueillies feront l'objet de traitements par la Macif, responsable de traitements, pour la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance. Elles seront aussi traitées pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Vos données feront l'objet d'un traitement de lutte contre la fraude, ce qui peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vos données pourront également être traitées dans le cadre des activités de prospection et gestion commerciales de la Macif et des entités de son groupe (Aéma Groupe).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, le cas échéant de portabilité et de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Le cas échéant, vous pouvez retirer votre consentement aux traitements des données ce qui aura pour effet de les faire cesser.

Nous vous informons également que tout consommateur peut s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

Vous pouvez vous opposer à la prospection commerciale, exercer vos autres droits et adresser toute demande d'information concernant vos données personnelles sur le site <https://www.macif.fr/assurance/particuliers/donnees-personnelles> depuis le formulaire d'exercice des droits ou par voie postale à MACIF, Direction Générale – Protection des Données Personnelles, 1 rue Jacques Vandier, 79 000 Niort.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Toutes les précisions sur la protection de vos données et notamment les destinataires sont accessibles dans la rubrique données personnelles sur notre site : <https://www.macif.fr/assurance/particuliers/donnees-personnelles>

### Fichier AGIRA

En cas de résiliation de ce contrat, qu'elle soit de votre initiative ou de la nôtre, vous serez inscrit sur le fichier résiliation de l'Association pour la gestion des informations sur le risque automobile (AGIRA – 1 rue Jules Lefebvre – 75431 Paris cedex 09).

Vous pouvez avoir accès aux données communiquées en vous adressant directement à la Macif ou à l'AGIRA.



N° : 2147862 contrat 2147862A500



## AUTRES DISPOSITIONS

Vous reconnaissez avoir reçu, **préalablement à la souscription de ce contrat**, les informations et documents suivants, en avoir pris connaissance et en avoir accepté les termes :

- [Les statuts de la Macif.](#)
- [Document d'information sur le produit d'assurance contrat Macif Deux-roues, version Juin 2022](#)
- [Les conditions générales du contrat Macif Deux-roues, version Juin 2022, valant projet de contrat, conformément à l'article L 112-2 du Code des assurances.](#)
- [La fiche d'information sur le fonctionnement dans le temps de la garantie responsabilité civile.](#)
- L'information que les dommages corporels subis par le conducteur, lors d'un accident de la circulation survenu dans le cadre de sa vie privée, ne sont pas couverts par le présent contrat et peuvent être assurés par le contrat Garantie Accident.

Le 21/07/2022

Le souscripteur :

THIBAUT THOMAS

Directeur Général

Jean-Philippe DOGNETON

Signature du souscripteur

Signer dans le cadre avec un stylo noir